



Probleme d'echange d'ecran plasma sous garantie

Par **jullien_old**, le **12/04/2007** à **23:42**

bonjour, il y a 2 ans j'ai acheté un écran plasma de marque lg celui ci tombe en panne alors qu'il est sous garantie lg fait un dépannage sur site la personne vient chez moi et me dit que mon écran n'est pas réparable il prend des photos de l'appareil et me dit qu'il vont me l'échanger contre un autre équivalent car celui ci ne se fabrique plus, lg me téléphone une dizaine de jours plus tard pour me dire que ma télé sera livrée mercredi 4 avril 07 la livraison d'une société de transport arrive le jour dit me dépose l'appareil me dit qu'il faut que je le branche pour voir si il fonctionne la télé s'allume tout va bien. j'ai aidé à recharger l'autre dans le camion le chauffeur repart, la je prend le livre d'installation pour régler les chaînes ect... mais la je me rend compte que sur le plasma livré il n'y a pas les mêmes options que mon ancien plasma en locurrence le double tuner un peu m'écœure je vais au magasin où je l'ai acheté et je le explique le cas la responsable déjà étonnée que se soit une société de livraison qui soit venue me livrer mon plasma et aucune personne de lg pour au moins la mise en route donc elle me dit qu'elle va les appeler. je laisse passer plusieurs jours et le mardi 10 avril 07 à la première heure je retourne la voir et la elle me dit que lg lui a expliqué que de toute façon l'écran qu'il m'avait fait parvenir

était plus perfectionné et que le double tuner il ne le m'était que sur les très haut de gamme et la moi je lui annonce que l'écran que j'avais reçu était tombé en panne lundi soir. je lui explique alors que de toute façon il n'était pas question qu'il reparte cette écran pour me le redonner, que moi je voulais récupérer un écran avec double tuner comme j'avais car à l'époque où j'avais acheté ce plasma il faisait parti des haut de gamme et que l'appareil que j'ai reçu était l'entrée de gamme de chez lg et en plus il a disparu de l'heure fichier ce qui veut dire très certainement comme elle me l'a fait comprendre qu'il ne se fabriquait plus non plus. suite à ça le réparateur vient dans son magasin et repart l'écran un composant avait grillé elle me téléphone pour me dire qu'il était réparé et si oui ou non je voulais le récupérer elle m'explique que sinon lg essaiera de retrouver un écran comme j'avais mais que se ne sera

pas le mien et qu'il aura été réparé pour des raison que je ne serait pas et qu'il pourrais etre plus vieux de fabrication que celui que j'avait a l'origine .
j'aimerais savoir si ils ont le droit de me fournir un ecran dont l'état peut etre moin bon que celui d'origine et plus vieux et quels sont mes recours. par avance je vous remercis

Par **Jurigaby**, le **14/04/2007** à **23:40**

La réponse est [s]non[/s]!

Le vendeur ne peut pas vous donner en remplacement un produit de moins bonne qualite.

-Vous disposez de deux types de recours:

--1)Une action fondée sur la **garantie contractuelle**(article 1184 du code civile) aus termes de laquelle vous pouver demander la résolution du contrat ou l'execution forcée du contrat.

--2)Une action fondée sur la **garantie des vices cachées** aux termes de laquelle, vous pouver obtenir la restitution du prix si vous rendez la chose, ou alors, si vous décider de garder la chose, vous pouvez obtenir le paiement de la différence (article 1640 et s/ du code civi)l

Cdt.